



## AVIS DU MAIRE

### SOYEZ VIGILANTS

Madame, Monsieur,

En cette période estivale, entre le 15 juillet et le 15 août 2026, le véhicule de la Commune conduit par deux conseillers municipaux, sillonnera les rues de notre village pour vérifier la non-occupation des habitations qui auront été enregistrées au préalable en mairie par leur propriétaire !

En effet, on nous a déjà fait part à Chenonceaux d'intrusions dans des foyers avec ou sans effraction.

C'est ce qui nous amène à prendre ces dispositions qui seront suivies d'un signalement à la Gendarmerie



Le Maire,

Jean-Claude AVELINE

Voir au recto l'avis du Maire « Risque élevé d'incendie »